

Date d'affichage : le 26/05/2026

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS REUNION PAR MAIL DU 26/05/2026</p>

Membres consultés : MME B. GOSSET, MM R. DEHONDT, F. LAHOUSSE, H. LANNOY, F. PLAYE.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 24/05/2026 :

COUPE CLUB SPORT PRO D2:

55645733 VERTON FC – BOURTHES US B. Participation sur la FMI d'un licencié de VERTON FC A suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 01/06/2026. Homologué : VERTON FC A 0 – BOURTHES US B 3 par pénalité. Amende de 100€ à VERTON FC.

COUPE FEMININES à 8 BAY VOYAGES

55615165 ARDRES RC – NORTKERQUE AS. Match arrêté à la 80^{ème} minute pour insuffisance de joueuses à NORTKERQUE AS. Homologué : ARDRES RC 7 – NORTKERQUE AS 0 par pénalité. Amende de 50€ à NORTKERQUE AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. H. LANNOY.

Le Secrétaire : M. F. PLAYE.